

BUDGETS PRIMITIFS : VILLE - CLOS DU PERE JULES - EXERCICE 2025

Note de présentation

Introduction :

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 03 décembre 2024, et conformément aux dispositions des articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport présentant les orientations budgétaires a été présenté et un débat s'est tenu.

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif¹ afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour la commune. La forme et le contenu de cette note de présentation restent à l'appréciation des collectivités.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unicité et d'équilibre.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'Assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le projet de Budget Primitif 2025 traduit donc les orientations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire et il est à noter qu'il s'effectue dans un environnement particulièrement instable et complexe.

Présentation générale :

L'élaboration du budget 2025 s'inscrit effectivement dans un contexte de crise politique et budgétaire.

Confronté à la dégradation de la situation des comptes publics sous l'effet des crises successives, des baisses d'impôts et du ralentissement de la croissance, l'Etat se trouve aujourd'hui dans une situation financière critique.

Avec les projections actuelles, son déficit public 2024 est ainsi estimé à **6,1 %** du produit intérieur brut (PIB) et le nouvel objectif affiché est de le ramener entre **5 % et 5,5 %** du PIB dès 2025. Cet effort significatif de consolidation a vocation à s'ancrer dans une trajectoire de finances publiques ramenant le déficit sous le seuil de **3 %** de PIB en 2029. Ces difficultés budgétaires vont affecter durablement l'ensemble des acteurs (contribuables, entreprises, collectivités...).

Ainsi, après le « quoi qu'il en coûte » c'est l'entrée dans une période de rigueur qui s'annonce, et la question du financement du déficit public, avec des implications certaines sur les budgets locaux, est aujourd'hui au cœur des discussions.

Dans ce contexte économique difficile et face à l'incertitude quant aux futures décisions gouvernementales et leur impact sur les budgets communaux, il convient de

¹ La commune adopte un compte financier unique depuis l'exercice 2023 (fusion du compte de gestion et du compte administratif)

rester vigilant et de continuer à avoir une gestion financière agile, prospective et rigoureuse pour conserver des capacités à investir et ainsi préparer l'avenir de la commune.

En effet, l'objectif est de préserver la qualité des services municipaux et de garder un niveau d'épargne brute suffisant afin d'être en mesure de financer le plan pluriannuel d'investissement (PPI) ambitieux dont la Ville s'est dotée et qui est à ce stade très largement engagé, tout en préservant les grands équilibres à long-terme.

C'est donc un budget 2025 responsable et tenant compte de ce contexte d'incertitudes qui est aujourd'hui proposé pour la Ville de Grand Quevilly. Il intègre des choix courageux et assumés pour permettre la continuité de l'action volontariste conduite depuis 2020 au service des Quevillaises et des Quevillais.

Ainsi, pour ce qui concerne la section de fonctionnement, l'objectif est de lui permettre d'absorber l'évolution tendancielle du prix des fluides et de la masse salariale liée à des mesures exogènes (hausse de la cotisation patronale CNRACL notamment), tout en continuant de porter des politiques publiques d'émancipation et de soutien au plus près des Quevillaises et des Quevillais, des plus jeunes comme des plus âgés.

Le budget d'investissement demeurera, pour sa part, ambitieux pour bâtir la ville du futur, malgré un léger tassement du volume global (8,2 M d'€ contre 9,4 M d'€ en 2024) lié à la nécessité d'absorber les contraintes imposées par l'État.

Cette ambition municipale s'appuiera sur un budget communal fondé sur trois choix fondamentaux :

- 1) La poursuite de l'inscription de notre ville dans une démarche de transition climatique et écologique qui nécessite un changement complet de paradigme, incarné notamment dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement ;
- 2) La non-augmentation du taux de la taxe foncière, conformément aux engagements pris et tenus depuis 2010 ;
- 3) La dynamique de co-construction de l'ambition urbaine et du vivre-ensemble avec le maintien à un haut niveau de l'accompagnement des acteurs associatifs et un engagement renouvelé dans la dynamique de participation citoyenne.

1- Les grandes masses budgétaires

Ce projet de budget primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 39 470 328 € pour la section de fonctionnement (contre 38 780 615 € en 2024),
- 9 133 336 € pour la section d'investissement (contre 10 661 766 € en 2024).

2- L'épargne

Pour 2025, l'épargne brute est prévue à hauteur de 2 640 111 €, en baisse de 267 061 € par rapport au BP 2024 (2 907 172 €).

3- Le niveau d'endettement

L'encours de dette sera au 1er janvier 2025 de 4 097 634,52 € pour le budget principal. La capacité de désendettement du budget principal (Encours de dette/Epargne Brute) se situera désormais à moins de 1,5 années au BP, soit environ 156 € par habitant contre 1 000 € en moyenne de la strate.

4- La prospective pour les années à venir

Les choix ambitieux et sérieux opérés par les municipalités successives ont garanti la bonne santé financière de la Ville et permis le développement de nouvelles politiques publiques et de nouveaux projets dans tous les quartiers de Grand Quevilly. Ces résultats se sont matérialisés par des ratios financiers communaux exemplaires.

L'objectif cible reste identique à 2024, à savoir le maintien d'une épargne brute forte.

En cas de dégradation par le biais de décisions gouvernementales, les mesures nécessaires seraient prises pour assurer la pérennité de la situation financière de la Ville par une épargne soutenue et un endettement raisonné. La tenue de ces indicateurs permettra d'atteindre l'objectif d'un programme d'investissement ambitieux.

PARTIE 1 : Budget principal Ville - présentation analytique

1.1- Section de fonctionnement : 39 470 328 €

1.1.1 Les ressources du budget primitif 2025

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 39 078 207 € contre 38 173 403 € en 2024.

Cette augmentation est principalement portée par la fiscalité directe via la dynamique des bases (constructions nouvelles et coefficient de revalorisation annuelle), les taux restants constants. La revalorisation des bases résulte d'un mécanisme national décidé par le Gouvernement et le Parlement. Elle sera de 1,7% en glissement annuel, du fait d'une inflation moindre que sur la période précédente (+3,8 %).

Ainsi, le produit de la fiscalité directe est évalué à 14 812 188 € pour 2025.

Il est rappelé que, depuis 2010, la préparation budgétaire se poursuit en reconduisant les mêmes taux de fiscalité, déjà largement inférieurs aux moyennes observées dans notre région.

Taxe d'habitation	14,99 %
Taxe Foncière sur le bâti	49,12 %
Taxe Foncière sur le non-bâti	46,33 %

Les dotations métropolitaines (attribution de compensation communautaire, dotation de solidarité et fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) et les dotations de l'Etat (part forfaitaire de la DGF, FNGIR, DRCTP) devraient se maintenir au niveau de 2024.

Il faut noter que la Ville a adopté en 2021 un mécanisme de « tarification juste » en s'appuyant sur une référence (le quotient familial de la CAF) connue des familles. La méthode de calcul retenue permet d'individualiser les tarifs, d'être au plus près des ressources, de s'ajuster à chaque situation et d'éviter les effets de seuil. Le taux d'effort retenu permet de conserver des tarifs abordables pour les familles.

Parallèlement, comme pour l'année 2024, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de revaloriser sa grille tarifaire en 2025 pour l'ensemble de ces services au regard de l'inflation, qui ralentit mais persiste et impose des coûts en constante augmentation pour la collectivité (denrées, fournitures, produits d'entretien, fluides...). Ainsi, le produit provenant des services aux usagers représente 5 % des recettes réelles de fonctionnement (4,80 % au BP 2024).

Enfin, pour bénéficier de subventions toujours plus nombreuses, la Ville poursuit et amplifie son travail de veille et d'étude systématique des appels à projets portés à sa connaissance (DRAC, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, ADEME, CAF, etc.) et continue à développer ses partenariats financiers privés et publics.

1.1.2 Les dépenses du budget primitif 2025

Dans un contexte de grande incertitude sur l'ampleur de la contribution qui sera demandée par l'Etat aux collectivités territoriales pour diminuer son déficit public, la collectivité choisit de poursuivre une politique de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin de préserver ses équilibres financiers et sa capacité d'investissement.

Ainsi, pour la section de fonctionnement, le budget primitif a été construit avec le cadrage suivant :

- Stabiliser l'évolution des dépenses de gestion ;
- Maîtriser l'évolution structurelle des dépenses de personnel ;
- Maintenir l'enveloppe de subventions aux associations.

Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 36 438 096 € contre un montant de 35 266 231 € au BP 2024 soit une hausse globale de 3,3 %.

Cette hausse est malgré tout maîtrisée grâce aux efforts d'optimisation de la dépense publique engagés de longue date, renforcés par la recherche de sobriété inhérente à la situation présente.

A. Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses de consommables et petites fournitures, d'énergie et de fluides, les locations, l'entretien du patrimoine, les assurances, les honoraires, les frais de télécommunications et l'ensemble des prestations de service ainsi que les rémunérations d'intermédiaires. Le chapitre des charges à caractère général est budgété pour 8 263 365 €.

En 2024, ce chapitre s'élevait à 8 028 971 €.

Il est en augmentation de 234 394 € par rapport au BP 2024 (soit + 2,92 %).

La municipalité, prenant en compte la quasi-stagnation du niveau des recettes comme la hausse de certains coûts (dépenses énergétiques, alimentaires...), s'est attachée à contenir l'augmentation de ses charges à caractère général tout en préservant un haut niveau de service public dans tous les domaines. A titre d'exemple, les services municipaux ont travaillé sur une rationalisation des dépenses à caractère énergétique, des frais d'affranchissement et des consommables informatiques.

Même si les prévisions d'inflation sont moins oppressantes que pour les deux dernières années, la vigilance sur ce type de dépenses se poursuivra en 2025.

B. Charges de personnel

La masse salariale constitue un enjeu majeur de pilotage des dépenses de fonctionnement car elle représente une part très importante de celles-ci (63,36 % des dépenses réelles de fonctionnement) et qu'elle est mécaniquement haussière. En effet, par le seul effet des hausses de cotisations et du Glissement Vieillesse Technicité, la masse salariale augmente chaque année.

Il faut également rappeler que la collectivité a dû faire face au 1^{er} janvier 2024 à une revalorisation de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents de la collectivité ainsi qu'à une augmentation de la cotisation CNRACL (+1 point).

Ainsi, avec une inscription au budget primitif 2025 de 23 085 808 € (premier poste de dépense du budget), ce chapitre connaît une augmentation de + 2,30 % par rapport au BP 2024 (22 565 991 € inscrits au BP 2024).

Le budget primitif 2025 s'inscrit dans la ligne des budgets précédents avec la volonté de maîtriser la masse salariale, tout en utilisant les leviers à disposition de la collectivité pour travailler sur l'attractivité en tant qu'employeur.

La commune optimise son organisation interne pour maximiser l'efficacité des équipes en place.

L'enjeu est de trouver un équilibre entre la nécessité de recruter pour des compétences nouvelles et la limitation des créations de postes. L'organigramme évolue au fur et à mesure pour prendre en compte ces contraintes.

En parallèle, le suivi et l'analyse régulière de l'évolution des coûts de masse salariale permettent aujourd'hui de garantir un pilotage fin des besoins de la collectivité.

A noter que le projet de budget primitif 2025 intègre à titre prévisionnel et prudentiel, l'augmentation des cotisations CNRACL de 3 points imposée par l'Etat (cotisations retraite dues par les employeurs territoriaux des agents des collectivités et des hôpitaux) même si à ce jour le décret correspondant n'a pas été publié.

Enfin, soucieuse de valoriser et reconnaître l'engagement de ces collaborateurs dès que la réglementation nationale lui en donne la possibilité, la Ville intègre également les nouvelles dispositions suivantes à son budget :

- . le nouveau régime indemnitaire des policiers municipaux,
- . la mise en place du « Bonus attractivité » pour les agents éducatifs des structures petite enfance,
- . le financement de la politique de prévoyance prévue par la loi relative à la protection sociale complémentaire des agents publics.

C. Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les subventions aux associations (pour un montant de 1 052 754 €, avec la décision de maintenir l'enveloppe globale à son niveau de 2024), les indemnités et frais de mission des élus, les pertes sur créances irrécouvrables.

Le budget prévu pour 2025 s'élève au total à 4 960 923 € pour ce chapitre (contre 4 550 189 € au BP 2024).

D. Charges financières

Les intérêts des emprunts évoluent par rapport à l'année passée (115 000 € pour 2025, contre 108 080 € en 2024). Ce poste de dépenses (4,37 € / habitant) reste très inférieur à la moyenne des communes de la strate (27 € / habitant).

E. Amortissements et virement à la section d'investissement

Le montant des amortissements et le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 3 032 232 € (contre 3 514 384 € au BP 2024), soit une diminution de 482 152 €.

1.2- Section d'investissement : 9 133 336 €

La section d'investissement regroupe les dépenses relatives à des opérations qui se traduisent par une modification de la valeur du patrimoine de la commune ou qui viennent enrichir son patrimoine : biens matériels et immatériels, achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, terrains, frais de recherche et de développement, logiciels, acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts. Les recettes de cette section sont : l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (épargne brute), les subventions d'équipement reçues, les dotations (FCTVA...), les cessions foncières et immobilières.

La section d'investissement peut être équilibrée par emprunt.

1.2.1 Recettes d'investissement

Le montant total des recettes réelles d'investissement s'élève à 5 989 202 € pour 6 937 382 € au BP 2024.

Poursuivant sa stratégie de haut niveau d'investissement, qui permet à la fois de valoriser le patrimoine communal, de développer l'offre de services publics et de soutenir le tissu économique et l'emploi local, la Ville génère par ailleurs 720 000 € de Fonds de Compensation de la T.V.A (F.C.T.V.A) correspondant à un taux forfaitaire

sur la T.V.A dont la Ville s'est acquittée pour ses dépenses d'investissement de l'année n-1.

Le projet de Loi de Finances initial du Gouvernement Barnier prévoyait une diminution de ce taux de remboursement de 16,404 % à 14,85 %. Par prudence et sans nouvelle information officielle concernant cette disposition, le taux de 14,85 % relatif au F.C.T.V.A. a été retenu pour le projet de budget primitif 2025.

Quant aux subventions d'investissement, elles sont prévues pour un montant de 1 907 529 € et proviennent des principaux financeurs et dispositifs suivants : État (DSIL, Fonds Vert, Agence de l'Eau...), Métropole, Département et Région.

L'ingénierie développée par la ville en matière de recherche de cofinancements permet de réduire fortement le coût d'investissement supporté par la collectivité sur certains projets structurants, telle la restructuration du théâtre Charles Dullin.

Ce projet de budget intègre une probable réduction du Fonds vert par l'Etat initialement prévue dans le projet de Loi de Finances du Gouvernement Barnier même si à la date de rédaction de la présente note, aucune confirmation n'a été faite par le nouveau gouvernement en place. Pourtant essentiel pour les investissements des collectivités territoriales en matière de transition écologique, l'impact pour la Ville de Grand Quevilly d'une amputation par l'Etat de 60% de ce Fonds vert, réduisant l'enveloppe de 2,5 milliards d'euros en 2024 à seulement 1 milliard en 2025, serait de 230 400 euros sur la base des dossiers 2023.

Les autres recettes concernent :

. Les produits de cessions sont inscrits pour 614 000 €,

. L'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant prévisionnel de 2 618 879 € (contre 2 989 035 € au BP 2024). Il sera mobilisé au plus juste en fonction du niveau des dépenses d'investissement réalisées en 2025 et des résultats du Compte Financier Unique de 2024.

1.2.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement projetées sur l'exercice 2025 s'inscrivent dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI) couvrant la période 2020-2026. Les objectifs d'un PPI sont de s'assurer que la collectivité a les capacités humaines et financières pour réaliser les projets d'investissement envisagés dans une période donnée, de les planifier dans le temps afin d'organiser les moyens à mettre en œuvre.

Comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires 2025, les principaux projets inscrits dans le plan sont soit réalisés soit largement engagés, pour une réalisation dans les 2 à 3 années à venir.

Ainsi, la Ville investit dans le développement et l'amélioration d'un patrimoine immobilier de qualité. Elle veille également à l'entretien, à la modernisation de ses équipements (mobilier, véhicules, matériels informatiques) pour garantir un fort

niveau de services qui contribue à la vitalité du territoire. Cet effort se concrétise par l'inscription d'un montant de crédits élevé.

Cette section s'équilibre donc à 9 133 336 €.

Pour les dépenses d'équipement, ce sont 8 221 313 € qui sont prévus au budget répartis comme suit :

- Immobilisations incorporelles (brevets, logiciels...)534 642 €
- Subventions d'équipements.....284 000 €
- Acquisitions.....1 828 671 €
- Immobilisations en cours (travaux)5 574 000 €

Le poste "emprunts et dettes assimilées" correspond principalement au remboursement annuel du capital des emprunts (405 000 €).

La dette quant à elle s'élève à 4 097 634,52 € au 1^{er} janvier 2025, soit environ 156 € par habitant, alors que la moyenne départementale est supérieure à 1 000 € pour les communes de la strate.

Ce faible volume de dette est parfaitement sécurisé puisque classifié 1A par la charte Gissler (soit le niveau qui ne présente aucun risque).

Quant aux dépenses d'ordre, elles s'élèvent à un montant de 504 023 €.

1.3 LES PRIORITÉS POLITIQUES DE LA MUNICIPALITÉ

Pour faire de Grand-Quevilly une ville toujours plus durable, préservée, citoyenne, éducative, solidaire et dynamique, la Municipalité confirme ses priorités telles qu'annoncées pour 2020-2026 dans son « Livre des projets ».

Pour une ville durable

- **Pour le cadre de vie et le logement**

Le budget 2025 inclura le lancement de plusieurs projets structurants comme la requalification de l'avenue Aristide Briand avec la Métropole soutenu par un fonds de concours de la Ville ou encore du mail et de l'aire de jeux place Maryse Bastié. En effet la cour de l'école est achevée, bientôt le gymnase agrandi (containers) et le terrain de foot rénové ; la place sera refaite à partir de fin 2025.

La Ville continue de travailler en étroite collaboration avec la Métropole et les riverains pour renforcer la sécurité routière et apaiser la circulation dans plusieurs quartiers.

La Ville mobilisera un fonds de concours pour encourager le verdissement des zones pavillonnaires et la rénovation des copropriétés. LE système hydraulique de la roseraie sera modernisé avec une rivière de nouveau fonctionnelle et désormais alimenté par l'eau de pluie.

L'accès au parking des Prévoyants sera rénové, facilitant ainsi le stationnement pour les usagers.

Plusieurs espaces publics seront améliorés, incluant des terrains de pétanque et des aires de jeux dans différents quartiers.

La troisième phase de développement du Quartier Matisse verra l'achèvement des premières constructions de maisons individuelles et la commercialisation de terrains à vocation économique.

Des études se poursuivent pour l'aménagement du site de l'ancien stade Allorge, afin de définir les futures orientations de ce lieu et dynamiser ainsi corrélativement le quartier.

Dans le cadre de son Schéma Directeur Immobilier Energétique, la Ville continue de moderniser ses bâtiments en améliorant les économies d'énergie, notamment pour le chauffage et l'isolation extérieure.

Le raccordement au réseau de chaleur Vesuve sera conforté avec de nouvelles liaisons notamment la Grange du Grand Aulnay, la Maison des Arts Agnès Varda et la crèche Delacroix.

- **Pour l'environnement, la biodiversité et les mobilités**

En 2025, la Ville poursuivra son engagement écologique en visant une troisième étoile pour le label Climat-Air-Énergie et en mettant en œuvre le deuxième plan d'actions « Territoire Engagé pour la Nature ».

Des panneaux solaires et des matériaux biosourcés ont été intégrés dans les récents chantiers, témoignant de l'attention portée à l'innovation durable. Cet effort sera prolongé.

Une étude de faisabilité sera menée pour remplacer la couverture du CTM, conformément aux priorités du Schéma Directeur Immobilier Energétique.

Le passage en LED de l'éclairage public, réalisé en lien avec la Métropole grâce à un fonds de concours, permettra des économies d'énergie significatives et un impact environnemental limité du rallumage nocturne des secteurs d'habitation.

Un projet ambitieux consistera à récupérer les eaux de pluie de la résidence Lévis pour alimenter le bassin et la rivière artificielle de la Roseraie, en sollicitant une subvention de l'Etat.

Suite à des abattages nécessaires, des reboisements seront entrepris pour restaurer et enrichir la biodiversité locale dans la forêt du Chêne à Leu.

La création d'un jardin partagé rue de la République constitue un projet phare, accompagné d'initiatives pour végétaliser les espaces publics, augmenter les prairies fleuries et améliorer les espaces forestiers.

La Charte de l'Arbre sera dévoilée en 2025 et inclura des actions concrètes comme le développement du verger de collection, s'inscrivant dans une démarche plus large avec l'organisation d'une balade quevillaise autour de la nature et de la biodiversité en milieu urbain.

Les actions de sensibilisation comme le défi Zéro Déchets, la grainothèque ou le Plan Mégot continueront d'être intégrées dans le quotidien des services et des citoyens.

La Ville et la Métropole Rouen Normandie renforceront les déplacements doux avec l'engagement de nouveaux projets cyclables en 2025 notamment sur l'avenue Briand et la rue Gay-Lussac.

Pour une ville préservée

• Pour la prévention et la sécurité

La Ville maintient la prévention comme une priorité essentielle, en renforçant sa coopération avec les différents acteurs engagés dans ce domaine.

Les dispositifs récemment instaurés, tels que la cellule REPERE, le Conseil des Droits et des Devoirs des Familles, et les chantiers éducatifs se poursuivront, tandis que le partenariat avec la Police Nationale se renforce grâce à la liaison vidéo entre le CSU municipal et l'hôtel de police de Rouen. Au titre de la vidéo protection, de nouvelles études seront commandées pour l'extension et l'amélioration du réseau.

La brigade cynophile de police municipale sera renforcée avec le recrutement d'un second maître-chien. L'acquisition d'un registre informatique facilitera la gestion de l'équipement de la police municipale.

Les opérations conjointes d'ilotage avec Quevilly Habitat et la Police Nationale continueront, facilitant la proximité et le dialogue avec les habitants.

La communication sur les questions de sécurité a été améliorée, avec des visites de quartiers, une page Facebook dédiée, et des réunions publiques en partenariat avec la Police Nationale.

La police municipale poursuivra ses initiatives de service public avec les opérations « Tranquillité seniors », « Tranquillité vacances », offrant ainsi un soutien aux personnes âgées et aux vacanciers. Elles seront complétées par le dispositif « Sécuri-Jeunes » pour renforcer la protection des jeunes et encourager les actions de sensibilisation.

Le contrat de sécurité proposé aux commerçants est maintenu pour les accompagner dans l'amélioration de leur sécurité, avec un diagnostic, des informations et des subventions à la clé.

Les dispositifs Voisins Vigilants & Solidaires et UMAX monteront en puissance.

Le marché renouvelé avec l'APRE, structure de prévention, permettra de poursuivre le travail de rue, essentiel pour la proximité et le soutien aux jeunes.

Des crédits supplémentaires seront alloués pour soutenir les actions de prévention, qu'elles soient centrées sur la sécurité (ateliers CLSPD) ou sur la santé (forum santé). Un poste d'animateur prévention supplémentaire sera intégré au budget 2025 pour amplifier les actions portées par la Ville avec tous ses partenaires.

• Pour la propreté

Fondés sur les Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP) développés par l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine, les efforts de la Ville pour renforcer la propreté et l'entretien des espaces publics seront poursuivis, en impliquant les habitants et en optimisant les ressources.

La Brigade Propreté sera équipée de nouveaux outils, comprenant des équipements individuels, du matériel lourd, et des agents assermentés pour mieux assurer la salubrité de l'espace public, au besoin en verbalisant les incivilités.

L'opération de ramassage participatif des déchets sera renouvelée, mobilisant les habitants pour une ville plus propre, en parallèle du « plan mégot » et du défi « Zéro Déchet ».

De nouvelles corbeilles et du mobilier urbain seront installés pour faciliter la gestion des déchets dans l'espace public.

Un second vélo cargo sera ajouté pour faciliter le transport de matériel dans le cadre des opérations de nettoyage.

Les opérations de désherbage et de balayage seront intensifiées, pour garantir un entretien plus rigoureux des espaces publics. La Ville investira dans du matériel spécifique pour l'entretien des espaces verts, tels que des tondeuses, broyeurs et faucheuses, afin d'atteindre un équilibre satisfaisant entre les terrains qui doivent être tondus et ceux qui doivent rester naturels.

- **Pour la sécurité civile et la maîtrise des risques industriels**

Forte d'une culture de gestion des risques qu'elle a développée au fil des années et en réponse aux événements passés, la Ville s'affirme comme précurseur dans ce domaine.

Elle poursuivra ses actions de sensibilisation et encouragera des comportements responsables, tout en renforçant la visibilité de ses initiatives en matière de sécurité civile.

Plusieurs initiatives ont été lancées pour sensibiliser le public, identifier des personnes ressources pour la gestion de crise au sein de la réserve communale, et former le personnel municipal en s'appuyant sur les organismes nationaux compétents.

La Ville est devenue la première en France à signer une convention avec le SDIS, permettant la mobilisation de sa réserve communale solidaire en cas d'événement nécessitant un soutien à l'échelle départementale.

Le projet de modernisation et d'extension du centre de secours se poursuivra en collaboration avec le SDIS, la Métropole et le Département, afin de renforcer la présence des pompiers sur le territoire avec un service de garde 24h/24.

Un nouveau Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) sera installé aux jardins familiaux et ceux installés dans l'espace public seront entretenus pour améliorer la sécurité et l'accès aux soins d'urgence.

La Ville continuera de former les membres de la réserve communale pour les préparer aux situations d'urgence et de gestion de crise, ainsi que les habitants pour les premiers secours.

La Ville prévoit de développer un Guide de la sécurité civile, s'inspirant du Guide de la sécurité produit cette année.

- **Pour le développement économique, les commerces et services de proximité**

La Ville cherchera à décrocher un cinquième sourire lors de la Journée Nationale du Commerce de Proximité.

Pour atteindre cet objectif, elle continuera de collaborer avec l'association des commerçants, artisans et entrepreneurs Grand Quevilly Développement et soutiendra activement son dynamisme.

La Ville renforcera également son accompagnement des manifestations commerciales ponctuelles, comme les marchés, les foires à tout et les terrasses, qui animent l'espace public.

Une nouvelle signalétique pour les commerces sera progressivement déployée pour améliorer leur visibilité. La signalisation des commerces du Bourg et de la place Delacroix marquera une première étape dans ce projet de mise en valeur des activités locales.

Le réaménagement complet du site du centre routier va débuter, piloté par la Métropole Rouen Normandie en lien avec la Ville.

Pour une ville citoyenne

- **Pour la participation citoyenne**

Les conseils de quartier continueront d'assurer une présence de proximité, avec des conseillers impliqués dont le mandat sera renouvelé et des crédits d'animation attribués à chaque conseil, augmentés à 2 000 € pour dynamiser la vitalité des quartiers.

Les conseillers de quartier participeront également activement à la préparation de futurs projets d'investissements dans les quartiers.

Une formation leur sera proposée pour renforcer leurs compétences et leur rôle au sein de la communauté.

Deux fêtes de quartier au moins seront organisées pour rassembler les habitants autour d'animations conviviales.

- **Pour les finances**

En dépit d'un contexte très tendu, 2025 sera la 14^e année sans augmentation des taux locaux d'imposition, dans le respect de l'engagement pris par la majorité municipale pour ce mandat. Disposant toujours d'une situation financière saine, avec notamment très peu d'endettement, la Ville est en mesure de répondre aux défis de la période en adaptant sa gestion aux contraintes extérieures, comme indiqué précédemment.

La Ville va également avancer sur son Budget Climat afin d'amplifier l'évolutions de ses pratiques et de contribuer à lutter contre le changement climatique au quotidien.

La Ville recherche aussi de nouvelles sources de financement à travers le développement du mécénat, la refonte obligatoire de la tarification de l'espace public ou la location des structures municipales et la tarification des services à la population sur la base du QF de la CAF.

- **Pour l'égalité femmes-hommes**

2025 verra la réalisation de plusieurs actions du plan 2024-2026 pour l'égalité femmes-hommes.

Plusieurs actions ont déjà fait la démonstration de leur utilité comme la collecte de produits hygiéniques, les journées du matrimoine ou le nommage au féminin d'espaces publics. Elles seront poursuivies et complétées par de nouvelles initiatives. Le partenariat avec le planning familial et beaucoup d'autres associations, sera renforcé. La question égalité femmes-hommes restera également au cœur de toutes nos politiques de droit commun.

- **Pour les services municipaux**

Les initiatives de la Ville pour moderniser ses services et améliorer l'accueil se poursuivent en s'appuyant sur les nouvelles technologies et des équipements adaptés.

L'organisation des services municipaux est devenue plus transversale dans l'optique de simplifier et fluidifier les démarches des administrés. Il est nécessaire aujourd'hui de développer des outils pour améliorer cette transversalité et aussi l'accessibilité, les moyens de communication, ainsi que les services d'inscription et de paiement.

La maintenance de nombreux logiciels métiers et du réseau de vidéo-protection sera assurée pour garantir une gestion efficace des services. Des études sont en cours pour accélérer le déploiement de la fibre optique, optimisant la vidéo-protection et la connexion des bâtiments publics, notamment dans les écoles. L'évolution des versions des logiciels métiers et le déploiement d'une suite collaborative faciliteront la gestion des projets transversaux dans les services municipaux.

Du matériel informatique des services sera renouvelé et complété pour répondre aux exigences techniques et améliorer les conditions de travail.

Un nouveau logiciel de régie pour les spectacles sera installé, offrant une gestion plus efficace des événements culturels de la Ville.

Au cimetière, un agent supplémentaire a été recruté, tandis qu'un plan numérique interactif et des caméras ont été installés et que les aménagements se poursuivent. Un budget est prévu pour installer un nouveau columbarium, aménager les vestiaires des agents et créer une salle de recueillement ouverte à la location des familles.

Pour une ville éducative

- **Pour l'enfance**

Le décloisonnement de la crèche IAE continuera d'être réalisé pour mieux répondre aux besoins des enfants.

Les maisons d'assistantes maternelles, la Fondation des Nids, le Relai Petite Enfance et de nombreuses autres associations continueront, par leurs actions, d'enrichir l'offre de services et le soutien à la parentalité.

Le dispositif « cour ouverte » dans les écoles sera reconduit pendant les vacances scolaires, permettant aux enfants d'avoir un accès libre et encadré à un espace de jeu.

- **Pour l'éducation**

L'équipement des écoles élémentaires en Écrans Numériques Interactifs (ENI) et en vidéoprojecteurs interactifs est désormais complet, et la Ville poursuit son programme de renouvellement de ces équipements afin d'assurer leur performance pédagogique. Le nombre de déplacements intra-ville sera augmenté pour permettre à toutes les écoles de participer aux séances de théâtre « hors les murs » au théâtre Dormoy.

Pour les temps périscolaires et du midi, moments clés de la journée des enfants sont prévus le recrutement d'un référent périscolaire par école, la création d'espaces détente, l'acquisition de jeux pour les enfants et de mallettes pédagogiques inclusives adaptées aux enfants à besoins spécifiques.

Les modalités de livraison dans les offices de restauration scolaire seront améliorées, avec un début de mise en œuvre dans les écoles Pasteur et Levillain.

La renaturation de la cour d'école Bastié sera achevée et une étude sera menée pour préparer l'aménagement d'une nouvelle cour dans une autre école.

La création d'un préau sera réalisée dans l'une des écoles maternelles à définir au terme d'une étude de faisabilité.

Les actions autour de la nature menées en collaboration avec Cardere, des écoles fleuries avec les DDEN seront poursuivies.

- **Pour la jeunesse**

Le développement des structures d'accueil, décidé en 2023, visant à élargir la capacité d'accueil des centres de loisirs, à adapter les structures aux différentes tranches d'âge et à créer des locaux dédiés, sera confirmé en 2025.

Les projets avec les jeunes se poursuivront comme le Projet Erasmus rassemblant à l'été des jeunes issus de plusieurs pays européens.

Le dispositif " Quevilly Études Supérieures ", qui soutient l'accès aux études pour les jeunes, a été élargi à tous les bénéficiaires des bourses d'État, afin de renforcer l'insertion et la réussite des étudiants.

Les préconisations du Diagnostic Jeunesse réalisé en 2024 seront pour certaines d'ores et déjà concrétisées. D'autres feront l'objet d'une réflexion approfondie, notamment pour améliorer les installations des centres de loisirs et répondre aussi à de nouveaux enjeux à terme.

- **Pour la restauration**

La Ville prévoit l'acquisition de matériel de cantine réutilisable dans le cadre d'une gestion durable des repas scolaires, en réponse aux enjeux environnementaux et de réduction des déchets.

En 2025, l'augmentation des prestations de contrôle sanitaire sera prise en compte, en raison de l'évolution des normes et des exigences sanitaires dans les cantines. L'augmentation du coût des denrées alimentaires, notamment pour le beurre (+20%), le lait (+15%) et le chocolat (+30%), devra également être intégrée dans le budget des services de restauration scolaire.

Les lois, notamment la loi Egalim 2, imposent désormais des fournisseurs locaux pour les denrées alimentaires, ce qui a un impact sur les coûts de restauration scolaire.

Le travail engagé l'année dernière, avec la fourniture de pain labellisé bio et la mise en place d'un second repas végétarien toutes les trois semaines, a permis de diversifier l'offre.

La finalisation de la structuration du service de restauration scolaire permettra, en 2025, la mise en place d'une solution de calcul précis du coût du repas par jour, afin de mieux suivre et gérer les dépenses correspondantes, dans le cadre des marchés publics à renouveler cette année.

À partir de janvier 2025, la Ville fournira des repas à l'APAJH, en prolongement du partenariat multiforme avec cette association qui accompagne des jeunes adultes en situation de handicap et ouvrira une expérimentation de livraison de repas aux seniors à l'espace Dormoy.

Pour une ville solidaire

- **Pour l'action sociale**

Dans un contexte de fragilisation croissante d'une partie des habitants (sans emploi, parent isolé, petites retraites, etc.), les aides du CCAS perdureront pour plus de justice et d'efficacité. Grand Quevilly a été encore à la pointe de la solidarité avec l'installation durable d'une antenne du Secours Populaire, ce qui facilitera les interventions au bénéfice des Quevillais.

Le lancement du processus d'analyse des besoins sociaux (ABS) permettra d'affiner la connaissance des nouveaux enjeux et la définition des réponses adaptées. Dans cette perspective, il est d'ores et déjà prévu de consolider le pilotage de l'action sociale au sein du CCAS par un recrutement dédié à cette fin.

- **Dans le domaine de l'emploi**

La Ville poursuit son engagement auprès des jeunes au sein de ses services (Quevilly Jobs, apprentissages, stages).

Le salon de l'emploi organisé avec France Travail sera renouvelé et pourra engager une réflexion pour l'enrichir d'autres initiatives visant à rapprocher l'offre et la demande d'emplois.

- **Pour les seniors**

La Ville continue de soutenir les seniors, qui représentent un tiers des habitants (soit 5 points de plus que la moyenne nationale), avec des actions ciblées pour répondre à leurs besoins croissants dans un contexte économique et social difficile.

La subvention de la Ville au CCAS a déjà été augmentée et le sera de nouveau, notamment pour financer le service d'aide à domicile et d'autres initiatives en faveur des seniors. Cela comprend le rétablissement des banquets des seniors en plus des bons d'achat et des chocolats. Un guide sera distribué pour informer cette population des services et des dispositifs disponibles.

Le CCAS poursuivra également les activités collectives pour les seniors, afin de renforcer le lien social, lutter contre l'isolement et améliorer leur bien-être au quotidien.

- **Pour le handicap**

Les actions prévues visent à renforcer l'inclusion des personnes handicapées dans la vie sociale et professionnelle, et à garantir leur accès aux services publics et privés. Cela inclut l'accueil de jeunes porteurs de handicap dans les structures de loisirs, la proposition de stages professionnels pour les adultes handicapés, ainsi que des partenariats avec des Centres d'Aide par le Travail (CAT) et des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). La rencontre sportive annuelle avec l'EEAP, l'APAJH, l'Hôpital de Jour, les seniors et les enfants des écoles sera renouvelée. Les séances d'équithérapie seront aussi maintenues pour les enfants en situation de polyhandicap. L'école inclusive continue de progresser, avec l'ouverture d'une unité d'enseignement externalisée à l'école Cavallès que la Ville accompagne très attentivement.

La Ville maintiendra ses efforts pour l'intégration de personnes en situation de handicap au sein de ses propres services et de ses prestataires. Cela inclut des actions de recrutement et de formation adaptées. Pour l'accessibilité de ses équipements, la Ville investira massivement, chaque grand projet de construction ou rénovation permettant d'améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap, à l'image des travaux ambitieux prévus au théâtre Dullin.

La Ville soutiendra aussi les commerçants dans la mise en accessibilité de leurs établissements, afin de garantir un accès équitable à tous. Des actions de formation seront également mises en place, telles que celles sur le "handi-sitting", pour améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap.

- **Pour la Santé**

Il est important mais très difficile d'améliorer l'accès aux soins, la prévention des maladies et la promotion de comportements favorables à la santé.

La Ville mettra en place un diagnostic santé qui devra donner les préconisations pour l'avenir et allouera des crédits supplémentaires pour soutenir les actions de prévention en matière de santé.

L'objectif de former au moins 50 % du personnel communal aux premiers secours est atteint. Cela inclut également la formation de bénévoles associatifs et d'habitants, afin de renforcer la solidarité et la réactivité en cas d'urgence.

La Ville continuera son engagement dans des campagnes de prévention de la santé publique, notamment : la prévention du cancer du sein (Octobre Rose) et de la prostate (Movember), la prévention des conduites à risques, la promotion du « sport santé » à travers des programmes comme Vital'Action, Planeth Patient, et des clubs de sport locaux.

La Ville et le CCAS favoriseront l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire en participant aux travaux de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.

Le partenariat avec la Mutuelle Just se poursuivra, tout comme le financement de la Maison Médicale de Garde, un service essentiel pour garantir un accès aux soins en dehors des horaires habituels.

Pour une ville dynamique

• **Pour les associations**

La Ville poursuit ses aides pour soutenir les associations : le maintien des subventions, la mise à disposition de locaux, l'entretien des équipements, l'aide logistique à l'organisation d'événements et à la mise en relation avec les habitants (forum des assos, Quevilly Loisirs, etc.).

Cette année verra aussi le lancement des travaux sur l'aménagement des locaux de l'ancien centre de tri en salles dédiées aux pratiques corporelles, et prioritairement la danse.

Le Conseil Local de la Vie Associative créé en 2024 montera en puissance.

• **Pour le sport**

La Ville poursuit son plan pluriannuel de rénovation des équipements sportifs. Des actions spécifiques sont planifiées sur de nombreux sites, avec un projet particulièrement ambitieux pour le Gymnase Milon.

Par ailleurs une réflexion sur la rénovation complète de la piscine municipale s'impose. Un cadre de concertation sera mis en place pour associer les habitants à cette démarche de longue haleine.

Enfin toutes les actions qui valent à Grand Quevilly le label de « Ville active et sportive » seront reconduites.

Ces initiatives visent à renforcer l'infrastructure sportive locale et à capitaliser sur l'élan olympique pour encourager la pratique sportive au quotidien dans la ville.

• **Pour la culture**

Tous les acteurs sont mobilisés pour maintenir un environnement culturel dynamique et diversifié pour les habitants de la Ville, avec un accent particulier sur la participation citoyenne, l'accessibilité culturelle et la préparation des grands projets futurs.

A la médiathèque, l'objethèque et le Fablab seront finalisés. La possibilité d'obtenir des subventions de la DRAC sera explorée. De nouvelles boîtes à livre seront installées et le programme d'animations prolongé.

De janvier à juin 2025, le théâtre Dullin proposera 9 spectacles et 19 représentations, ainsi que 23 représentations pour les scolaires. Un investissement de 300 000 € est prévu pour préparer la réouverture du théâtre, à travers l'achat de matériel (projecteurs LED et équipements associés), en plus des sommes consacrées aux travaux sur le bâtiment (2,5M€).

La Ville reconduira les Bakayades ainsi que le cinéma en plein air et les animations de l'été quevillais.

Une fresque sera réalisée au sein de l'EEAP Tony Larue et probablement une seconde dans la ville dans le cadre de la scénographie de l'été quevillais.

La Ville soutient activement des projets d'associations locales comme EmAG, ALBCS, ALCL, et continue de participer à des initiatives métropolitaines.

- **Pour le jumelage**

En 2025, le budget alloué pour les projets d'échanges et de solidarité internationale permettra de pérenniser les rencontres et de lancer des projets supplémentaires.

Un voyage à Laatzen est prévu, renforçant les liens avec nos jumeaux allemands. De même l'accueil des chœurs de Lévis permettra de renouer les liens avec les habitants de notre ville jumelle québécoise, pour aller plus loin dans les relations institutionnelles. Dans cet esprit, la Ville continuera à soutenir les initiatives d'échanges des associations et des établissements scolaires locaux, favorisant ainsi la mobilité et la découverte des cultures internationales pour les habitants de Grand Quevilly.

Enfin, depuis 13 ans, la Ville est engagée dans un programme de financement pour la rénovation d'écoles à Madagascar, en partenariat avec Codégaz. Ce programme de solidarité internationale sera poursuivi en 2025 contribuant par ses contreparties à la sensibilisation des jeunes quevillais (écoles, conseil des jeunes, conseil des ados citoyens, etc.).

Conclusion

Confrontée comme l'ensemble des collectivités locales aux contraintes inédites imposées par le gouvernement, la Ville de Grand Quevilly se doit de construire un Budget pour 2025 à la fois ambitieux et sérieux.

Il reste beaucoup à faire et il incombe à l'équipe municipale d'établir des priorités en adaptant ses perspectives à long terme aux réalités immédiates. C'est ce que nous ferons, avec le souci de poursuivre la mise en œuvre du Livre des projets, pour continuer à améliorer la qualité de Ville et donc la qualité de vie des Grand Quevillais.

PARTIE 2 : Budget annexe « Clos du Père Jules »

Le budget annexe « Clos du Père Jules » s'équilibre lui aussi en dépenses et en recettes à 694 700 € en fonctionnement et à 339 100 € en investissement.

En 2025, les travaux de remise en état des voiries des phases 1 et 2A s'achèveront pour conclure une première rétrocession des ouvrages publics à la Métropole Rouen Normandie et la procédure de rétrocession des ouvrages publics de la phase 2C sera engagée. La phase 2C verra aussi la fin de la commercialisation des terrains à bâtir, la poursuite des constructions (10 sur 13 sont en cours) et l'arrivée des premiers habitants d'ici l'été. Un dernier Permis d'Aménager Modificatif sera également déposé pour régulariser les dernières modifications d'aménagement réalisées en cours de chantier.

Tels sont les éléments les plus significatifs du projet de budget primitif 2025 et de son budget annexe qui vous sont proposés et dont le détail figure ci-après.

VILLE DE GRAND QUEVILLY - CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2025
NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

BUDGETS PRIMITIFS : VILLE – CLOS DU PERE JULES – EXERCICE 2025

Je sou mets au Conseil Municipal les Budgets Primitifs pour 2025 de la Ville et du budget annexe.

La présentation est conforme à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA VILLE :

LIBELLE	MONTANT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<u>DEPENSES</u>	
011 Charges à caractère général	8 263 365 €
012 Charges de personnel & frais assimilés	23 085 808 €
014 Atténuations de produits	8 000 €
65 Autres charges de gestion courante	4 960 923 €
66 Charges financières	115 000 €
67 Charges spécifiques	5 000 €
023 Virement à la section d'investissement	2 232 €
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	3 030 000 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	39 470 328 €
<u>RECETTES</u>	
013 Atténuation de charges	90 000 €
70 Produits des services, du domaine & ventes diverses	1 964 210 €
73 Impôts & taxes	7 628 619 €
731 Fiscalité locale	16 086 388 €
74 Dotations, subventions & participations	12 338 258 €
75 Autres produits de gestion courante	820 035 €
76 Produits financiers	145 697 €
77 Produits spécifiques	5 000 €
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	392 121 €
RECETTES DE L'EXERCICE	39 470 328 €

LIBELLE	MONTANT
SECTION D'INVESTISSEMENT	
<u>DEPENSES</u>	
<u>Dépenses d'équipement :</u>	
20 Immobilisations incorporelles	534 642 €
204 Subventions d'équipement versées	284 000 €
21 Immobilisations corporelles	1 828 671 €
23 Immobilisations en cours	5 574 000 €
<u>Dépenses des opérations financières :</u>	
16 Emprunts & dettes assimilées	408 000 €
<u>Dépenses d'ordre :</u>	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	392 121 €
041 Opérations patrimoniales	111 902 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	9 133 336 €
<u>RECETTES</u>	
<u>Recettes d'équipement :</u>	
13 Subventions d'investissement	1 907 529 €
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 618 879 €
<u>Recettes des opérations financières :</u>	
10 Dotations, fonds divers & réserves	720 000 €
165 Dépôts et cautionnements reçus	3 000 €
27 Autres immobilisations financières	125 794 €
024 Produits des cessions	614 000 €
<u>Recettes d'ordre :</u>	
021 Virement de la section de fonctionnement	2 232 €
040 Opération d'ordre de transferts entre sections	3 030 000 €
041 Opérations patrimoniales	111 902 €
RECETTES DE L'EXERCICE	9 133 336 €

BUDGET PRIMITIF 2025 DU LOTISSEMENT DU CLOS DU PERE JULES :

J'ai donc l'honneur de vous demander :

- d'adopter par chapitres budgétaires ces projets de budgets.

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011 Charges à caractère général	339 100 €	
70 Produits des services du domaine et ventes		339 100 €
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	339 100 €	339 100 €
043 Opération d'ordre à l'intérieur de la section	16 500 €	16 500 €
Total Section de Fonctionnement	694 700 €	694 700 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
040 Opération d'ordre de transferts entre sections	339 100 €	339 100 €
Total Section d'Investissement	339 100 €	339 100 €
TOTAUX	1 033 800 €	1 033 800 €